



**SNUipp-FSU 67**  
10, rue de Lausanne  
67000 STRASBOURG

Tél : 03 90 22 13 15  
Mail : [snu67@snuipp.fr](mailto:snu67@snuipp.fr)  
Site internet : <http://67.snuipp.fr/>  
Page facebook : [www.facebook.com/basrhin.snuippfsu](http://www.facebook.com/basrhin.snuippfsu)  
page twitter : <http://twitter.com/snuipp67>



## Déclaration liminaire à la CAPD du 2 septembre 2015

Madame l'Inspectrice d'Académie/DASEN du Bas-Rhin,

« Tout va bien, la rentrée s'est bien passée ». Nous connaissons l'antienne. Plus l'école se dégrade et plus l'affichage optimiste est de rigueur.

Pourtant, nous, enseignantes et enseignants, le savons bien, la réalité est toute autre.

Dans un contexte d'austérité que la FSU dénoncera lors d'un appel à la grève interprofessionnelle le 8 octobre prochain, cette année encore il nous faudra bricoler tant bien que mal afin de mettre en place les dispositifs multiples sensés favoriser la réussite de tous nos élèves.

Cette année encore, il nous faudra nous remettre en question et interroger nos pratiques sans formation continue.

Cette année encore le non-remplacement chronique dégradera les conditions de travail, posera de véritables problèmes de sécurité et accroîtra la fatigue et le stress des enseignants et des élèves.

La liste est insupportablement longue et ne se réduira pas cette année non plus. Malgré tout, le SNUipp-FSU sait qu'une autre École est possible.

Parce qu'amélioration des conditions de travail des salariés que nous sommes est forcément synonyme d'amélioration des conditions d'apprentissage des élèves, comme le démontre la dernière enquête de l'OCDE, il est urgent de s'employer à la baisse radicale des effectifs par classe et à l'augmentation significative des moyens, tant au niveau des postes et de la formation que sur la question des salaires.

Notre pouvoir d'achat est en berne. Il est indécent de repousser une nécessaire revalorisation au prochain quinquennat.

En ce qui concerne la pédagogie, de nouvelles prescriptions ministérielles sont à l'ordre du jour :

- Nouveaux programmes de maternelle
- Programmes d'enseignement moral et civique
- Evaluations CE2
- Attestation scolaire « savoir nager »

Heureusement, la ministre a promis un exceptionnel plan de formation pour accompagner les collègues dans leur mise en œuvre. Comment ces formations vont-elles se décliner dans le Bas-Rhin ?

Comment, d'ailleurs, dans nos riantes départements sous concordat conjuguer religion et morale avec les nouveaux programmes d'EMC ? Plus que jamais il s'avère indispensable de déplacer l'heure de religion hors du temps scolaire afin que soit dédié à l'enseignement des principes de la laïcité l'horaire prescrit.

Le ministère a mis en ligne un panel impressionnant d'exercices d'évaluation pour les CE2. Banque d'outils formidable, plusieurs niveaux de compétence, 3 livrets et plus de 400 fiches ! La publication tardive de ces documents n'a pas permis aux collègues de se les approprier avant l'arrivée des élèves et les mille et un problèmes de la rentrée.

Comment ces évaluations vont-elles être présentées aux enseignants ?

Les compétences en natation validées par l'attestation scolaire « savoir nager » devraient être maîtrisées par tous les enfants. Le SNUipp-FSU ne peut que se réjouir de la décision de former tous les élèves dans le cadre scolaire à la prévention du risque de noyade.

Comment s'organisera dans notre département l'enseignement de la natation au cycle 3 ? Comment s'organisera la remédiation pour les enfants qui ne maîtriseraient pas ces compétences à la fin du cycle d'apprentissage ? Les créneaux piscine ne suffisant pas à accueillir tous les élèves de cycle 2, comment garantir aux élèves de cycle 3 une activité natation ?

Pour conclure, nous appelons votre attention, madame l'Inspectrice d'académie/DASEN, sur les risques de notre métier. Nous sommes en permanence au contact des usagers et de ce fait exposés en premier chef dans les situations de conflit. Certains collègues, des directrices ou directeurs sont parfois harcelés par les visites quotidiennes de parents, parfois même menacés physiquement. Bien sûr l'administration a mis en place un cadre nous protégeant juridiquement. Mais les victimes d'agressions ont un besoin accru de soutien moral et de reconnaissance de l'institution.

Les conflits sont parfois internes. Parfois très graves, mettant aussi en danger les personnels impliqués. Les sanctions administratives ne peuvent être la réponse apportée à la souffrance. Le SNUipp-FSU accompagnera les collègues pour faire valoir leurs droits.